

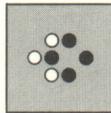
# SOLEIL DU SOLEIL

Le sonnet français de Marot à Malherbe

---

UNE ANTHOLOGIE

PAR JACQUES ROUBAUD



P.O.L







Une anthologie

Collection dirigée par  
Henri Deluy et Jacques Roubaud



Soleil du soleil

## DU MÊME AUTEUR

- Σ, *Gallimard*, 1967.  
LE SENTIMENT DES CHOSES, *Gallimard*, 1970.  
TRENTÉ ET UN AU CUBE, *Gallimard*, 1973.  
AUTOBIOGRAPHIE, CHAPITRE DIX, *Gallimard*, 1977.  
GRAAL FICTION, *Gallimard*, 1978.  
LA VIEILLESE D'ALEXANDRE : essai sur quelques états récents du vers français, *Maspero*, 1978.  
DORS précédé de DIRE LA POÉSIE, *Gallimard*, 1980.  
LA BELLE HORTENSE, *Ramsay*, 1985.  
QUELQUE CHOSE NOIR, *Gallimard*, 1986.  
LA FLEUR INVERSE : essai sur l'art formel des troubadours, *Ramsay*, 1986.  
L'ENLÈVEMENT D'HORTENSE, *Ramsay*, 1987.  
LE GRAND INCENDIE DE LONDRES, récit, avec incises et bifurcations, *Le Seuil*, 1989.  
L'EXIL D'HORTENSE, *Seghers*, 1990.

## EN COLLABORATION

Avec Florence Delay

- GRAAL THÉÂTRE, *Gallimard*, 1977.  
GRAAL THÉÂTRE II, *Gallimard*, 1980.  
PARTITION ROUGE, *Le Seuil*, 1988.

Avec Michel Deguy

- VINGT POÈTES DES USA, anthologie, *Gallimard*, 1980.

Avec Paul Fournel

- L'HÔTEL DE SENS, *La Bibliothèque oulipienne n° 10*, 1979.  
LA BIBLIOTHÈQUE OULIPIENNE (volumes 1, 2, 3), *Seghers*, 1990.

Jacques Roubaud

# Soleil du soleil

Le sonnet français de Marot à Malherbe

Une anthologie

Ouvrage publié avec le concours  
du Centre National des Lettres

*P.O.L*  
8, Villa d'Alésia, 75014 Paris

© P.O.L éditeur 1990  
ISBN : 2-86744-175-7

## Introduction

*On peut reconnaître à la forme sonnet six caractères qui lui donnent une position exceptionnelle parmi les formes poétiques attestées.*

- 1. Il s'agit d'une forme savante, écrite et récente.*
- 2. Sa durée de vie est très grande. Les premiers sonnets datent du premier quart du XIII<sup>e</sup> siècle. Il s'en compose encore aujourd'hui. C'est une forme poétique contemporaine.*
- 3. Le sonnet est présent dans la tradition poétique d'un nombre considérable de langues. La forme sonnet n'est pas universelle, mais quasi universelle. Les premiers sonnets étaient siciliens, et pendant plus de deux siècles, le sonnet est resté pratiquement enfermé en Italie. Mais, dès la Renaissance, une première vague d'emprunts le répand en Europe, où apparaissent des exemples composés en espagnol, occitan, catalan, portugais, anglais, néerlandais, allemand (latin même !). Le sonnet conquiert ensuite les langues slaves, scandinaves, le hongrois... Une seconde grande vague universalisante, celle du XIX<sup>e</sup> siècle lui fait conquérir, au moins, la plupart des langues européennes.*
- 4. Le sonnet a une qualité spectaculaire (par « qualité » je n'entends pas donner un jugement de valeur), qui apparaît pratiquement*

à toutes les époques et dans presque toutes les langues qu'il conquiert : une immense productivité. On peut désigner ce trait comme un pouvoir multiplicateur. Il s'est écrit beaucoup, énormément de sonnets. Le choix présenté ici s'est fait à partir d'environ 45 000 sonnets français. Et ce pouvoir de multiplication semble récurrent, presque indépendant des époques et des lieux.

5. Le sonnet a ceci de remarquable qu'il a été composé dans cette forme certains des poèmes considérés comme les plus beaux de la poésie universelle. Il n'est pas possible de ne pas tenir compte du fait esthétique dans une discussion de la forme. La forme sonnet est une forme poétique de valeur exceptionnelle. Dans leurs langues respectives, certains sonnets comptent parmi les monuments les plus élevés de l'art de poésie. Ce trait est un trait de reconnaissance (la constatation d'un accord assez large sur l'évaluation de ce type de poésie, et d'un accord assez constant).

On peut illustrer l'affirmation qui précède d'une manière simple, par une liste de noms. Ces noms sont ceux de poètes qui sont reconnus, à peu près partout aujourd'hui, comme auteurs de sonnets dont la qualité poétique est exceptionnelle.

Une courte liste témoin (on pourrait en présenter d'autres, aussi prestigieuses).

Du Bellay	Ronsard	Nerval	Mallarmé
Cavalcanti	Dante	Pétrarque	Rilke
Gongora	Quevedo	Camoens	
Shakespeare	Donne	Hopkins	

6. Dernier caractère : un mystère formel. Le sonnet est presque toujours présenté comme une forme fixe, étroitement contrainte. Cela est vrai à tout moment de son histoire et de ses migrations. Ce caractère est tantôt mis à son crédit, fait partie de son prestige, tantôt au contraire lui est reproché, le discrédite.

Il est indéniable que, de siècle en siècle, et de langue à langue, les sonnets conservent un air de parenté (et la même désignation). Pourtant, et c'est là un trait qui distingue fortement le sonnet d'autres formes comparables (selon les critères précédents) comme le haïku japonais, la constance formelle du sonnet semble impossible à discerner à un examen superficiel. En particulier, le trait qui est, spontanément, offert comme constant et caractéristique, le nombre de vers du poème, supposé être, toujours, de 14, est lui-même soumis à variations. Des sonnets de Gerard Manley Hopkins ont 11 vers (10 et demi selon son propre décompte !). Il existe des sonnets français ou italiens qui ont

beaucoup plus de 14 vers (plus de 100 chez Murtola, dans sa polémique avec Marino, au début du XVII<sup>e</sup> siècle ; 197 dans un sonnet du poète romain milanais Carlo Porta, vers 1810).

Il est en fait impossible de trouver un trait (ou un ensemble de traits) de la forme sonnet dont on puisse dire avec certitude : tous les sonnets et seuls les sonnets le présentent. Et on ne peut même pas atteindre une telle « fixité » sans restreindre abusivement le champ du sonnet universel, et sans appauvrir dangereusement la définition de la forme. Et ce n'est pas seulement le changement d'époque ou de langue qui amène une telle variabilité formelle : à l'intérieur d'une même tradition, d'une même génération de sonnettistes, on la rencontre encore. C'est pourquoi, au premier abord, le sonnet paraît ressembler beaucoup au célèbre couteau de Lichtenberg.

Le trait de variabilité est un mystère formel de première grandeur. Il demande, sinon à être élucidé, du moins à être reconnu et décrit. La situation est paradoxale : les variations sont immenses, et en même temps le sentiment de parenté est grand. Cela laisse à penser qu'il y a, dans la forme sonnet, sinon des constantes, du moins des quasi constantes (le nombre 14 en est une) qu'une étude attentive pourrait permettre de mettre en évidence. La présente anthologie vient en accompagnement d'une telle étude, limitée au même « moment », intitulée *La Forme du sonnet français de Marot à Malherbe-recherche de seconde rhétorique, qui peut être considérée comme un pas (descriptif) dans cette direction.*

Le choix donné ici commence avec l'apparition du sonnet en France, dans les années trente du XVI<sup>e</sup> siècle. La responsabilité de cette innovation est, traditionnellement, attribuée soit à Marot, soit à Saint-Gelais : on se gardera d'arbitrer entre les deux attributions. En moins de quinze ans, le sonnet devient une forme poétique française : la publication, en 1552, de la première édition des *Amours de Ronsard*, achève ce qui peut être désigné comme « enfances » du sonnet français. Cette période fait l'objet du Livre I de cette anthologie.

J'ai partagé le siècle qui va des « épigrammes-sonnets » de Marot à la publication des œuvres de Malherbe (1630) en six « Livres », où les principales « œuvres en sonnets » (selon mon goût) apparaissent (à quelques exceptions près) suivant la chronologie de leur publication. Ce découpage est évidemment assez arbitraire, « mélangeant » quatre dates proprement littéraires (après 1552 et 1630, déjà citées, qui marquent

respectivement la fin du Livre I et du Livre VI, on trouve : 1573, où paraissent, entre autres, les premières œuvres poétiques de Desportes ; 1585, année de la mort de Ronsard) et deux dates historiques (1598 où la paix revient en France à la fin des guerres de Religion, et 1610, où Henri IV est assassiné).

On trouvera dans ces pages à la fois des textes autrefois connus de toute personne ayant accompli des études secondaires (« Heureux qui comme Ulysse... » ou « Comme on voit sur la branche... »), d'autres qui n'ont été « découverts » qu'assez récemment (sonnets de La Ceppède, Papillon, Mage, Sponde ou Vermeil), d'autres enfin dont on peut raisonnablement penser qu'ils n'ont eu pratiquement aucun lecteur depuis le moment de leur publication (les « sonnets jetés en avant-propos » de Flammermont) ou de leur copie manuscrite (le « brouillas de quelques miens vers » de Louis de Gallaup de Chasteuil). La « supériorité » des premiers sur les seconds et les derniers, encore implicitement admise aujourd'hui par l'école ou l'université ne m'apparaît plus aussi évidente. Cette anthologie s'inscrit donc dans un mouvement, assez général quoique lent, de réévaluation critique de la poésie du passé.

Le titre que j'ai choisi est emprunté à un vers de Guy Le Fèvre de La Boderie. Le Soleil du soleil est la divinité. Placer cette longue suite de sonnets sous ce titre implique un jugement esthétique global sur la première tradition du sonnet français : que sa contribution la plus originale et la plus accomplie à l'histoire de la forme (considérée comme forme poétique majeure) ne se situe pas dans la ligne de la poésie amoureuse d'origine plus ou moins directement « pétrarquiste » (même si les sonnets de L'Olive de Du Bellay, de l'Amoureux Repos de Des Autelz, de l'« Hécatombe à Diane », de d'Aubigné, ceux de Jodelle, du capitaine Lasphrise ou d'Abraham de Vermeil n'ont pas à souffrir d'une comparaison avec leurs « équivalents » italiens, anglais, espagnols, néerlandais ou allemands) mais dans celle d'une inspiration religieuse (qu'elle soit catholique ou protestante), et singulièrement dans ce qu'on a désigné sous le nom de poésie de la méditation, représentée ici par Mage, Sponde ou La Ceppède mais aussi par La Boderie, Marin Le Saulx, Pierre Poupou, le président Favre, Nicolas Le Digne, Pierre de Croix, César de Nostredame, Flammermont ou Chasteuil (pour ne citer que les œuvres les plus marquantes).

*Chaque sonnet est présenté, autant que possible, selon l'édition originale ; l'orthographe et la ponctuation de l'époque sont respectées. J'ai choisi une disposition uniforme du sonnet dans la page, qui est une des deux dispositions dominantes dans les éditions du XVI<sup>e</sup> siècle : les strophes ne sont pas séparées, mais identifiées par leur premier vers, qui commence, dans la ligne, plus à gauche que les autres.*

*Les « vies brèves » qui présentent les différents poètes auteurs de sonnets font un large usage des notices de Guillaume Colletet (XVII<sup>e</sup> siècle) et de l'abbé Goujet (XVIII<sup>e</sup>), quand elles étaient disponibles. Dans ces proses, l'orthographe a été modernisée.*



## LIVRE PREMIER

Enfances du sonnet français (1536?-1552)

## Le premier sonnet ?

*La gloire, ou du moins la responsabilité de l'introduction du sonnet en France reste, aujourd'hui encore, disputée. Les deux prétendants traditionnels sont Marot et Saint-Gelais. Du Bellay, dans la préface « au lecteur » de la deuxième édition de L'Olive (1550) écrit, non sans quelque sournoiserie : « Voulant... enrichir nôtre vulgaire d'une nouvelle, ou plutôt ancienne renouvelée poésie, je m'adonnai à l'imitation des anciens latins et des poètes italiens, dont j'ai entendu ce que m'en a pu apprendre la communication familière de mes amis. Ce fut pourquoi, à la persuasion de Jacques Peletier, je choisi le sonnet et l'ode, deux poèmes de ce temps là (c'est depuis quatre ans) encore peu usités entre les nôtres : étant le sonnet d'italien devenu français, comme je crois, par Mellin de Saint Gelais, et l'ode, quant à son vrai et naturel style, représentée en nôtre langue par Pierre de Ronsard. »*

*On ne peut guère être beaucoup plus précis aujourd'hui. Il y a bien quelques sonnets de Saint-Gelais qui, à un moment ou un autre, ont été proposés pour le titre de « premier sonnet français », mais il est impossible de les dater avec précision.*

*D'ailleurs la question du premier sonnet, dont l'intérêt n'est pas bouleversant, est en outre imprécise ; et elle n'est pas seulement affaire de chronologie. Doit-on choisir le premier sonnet reconnaissable comme tel, composé et désigné comme sonnet ? Il s'agit dans ce cas selon toute vraisemblance du poème de Marot que je reproduis en n° 1 de ce choix. Mais ce sonnet est resté manuscrit. Si on désire un texte imprimé, on trouve, toujours de Marot, le poème composé pour « le May des Imprimeurs » de Lyon et publié en 1538 dans une édition des Œuvres ; mais ce sonnet n'est pas annoncé comme un sonnet ; il apparaît au « deuxième livre des Épigrammes ». L'année suivante, sans doute, Marot (toujours) publie, comme étant des sonnets, six traductions de Pétrarque ; mais ce sont des traductions (qu'une tradition critique ancienne, quoique peu estimable, s'obstine à exclure du champ de la poésie d'une langue). On en vient alors, si on veut, au premier sonnet français désigné, imprimé et original : le voici ; il date de 1541.*

AU LECTEUR, SONNET DE HERBERAY

Bening lecteur, de jugement pourveu,  
Quand tu verras l'invention gentille  
De cest autheur : contente toy du stille,  
Sans t'enquerir s'il est vray ce, qu'as leu.  
Qui est celhuy, qui peult dire : j'ay veu  
Blasmer Homere, ou accuser Virgile,  
Pour n'estre vrays ainsi que l'Evangile,  
En escripvant tout ce qu'il leur a pleu ?  
Quand Appelles \* nous a painct Jupiter  
En Cigne blanc, Thoreau, ou aultre beste :  
Des anciens il n'a esté repris.  
Doncq si tu veois en ce Livre, imiter  
L'antiquité, loue l'effort honneste :  
Car tout bon œuvre est digne de bon prix.

(Le second livre de Amadis de Gaule... par le Seigneur des Essars,  
Nicolas de Herberay.)

\* *Apelles* : « Le premier lieu où Venus aborda fut Cythère, & de là en Chypre, d'où elle est nommée Cytherée & Cyprienne. A ceste cause les anciens avaient souvent coûtume de la peindre, comme fraîchement née de la mer & nageant à bord dans une coquille. On dit qu'Alexandre le Grand en fit faire un tableau par Apelle, prince de tous les peintres qui jamais furent : & que pour l'inciter à mieux faire, il lui en fit prendre le portrait sur une sienne garce belle à merveille, laquelle il lui fit voir toute nue : & depuis s'apercevant que le peintre contemplant cette garce à son plaisir, en était devenu amoureux, lui en fit present. »

*On commencera ici ce choix par les deux probables premiers sonnettistes français : Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais.*

### Clément Marot (1496 ?-1544)

*Le premier sonnet composé par Marot date probablement de l'été 1536. Marot, en exil à Ferrare, s'était mis sous la protection de Renée de France, fille de Louis XII et cousine de François I<sup>er</sup> ; c'est un poème de consolation à la duchesse, en butte aux persécutions de son mari, le duc de Ferrare.*

1

... A MADAME DE FERRARE

Me souvenant de tes bontez divines  
Suis en douleur, princesse, à ton absence ;  
Et si languy quant suis en ta presence,  
Voyant ce lys au milieu des espines.  
O la douceur des douceurs femenines,  
O cueur sans fiel, o race d'excellence,  
O traictement remply de violance,  
Qui s'endurçist pres des choses benignes.  
Si seras tu de la main soustenue  
De l'eternel, comme sa cher tenue ;  
Et tes nuyans auront honte et reproche.  
Courage, dame, en l'air je voy la nue  
Qui ça et là s'escarte et diminue,  
Pour faire place au beau temps qui s'approche.

*Ce sonnet est conservé dans un manuscrit, dit manuscrit de Chantilly, offert par Marot au connétable Anne de Montmorency, manuscrit qui « chose à peu près unique dans l'histoire des manuscrits*



On trouvera dans *Soleil du soleil* – 531 sonnets, choisis parmi 45 000, de Marot à Malherbe – à la fois des textes jadis connus de toute personne ayant accompli des études secondaires (*Heureux qui comme Ulysse... ou Comme on voit sur la branche...*), d'autres qui n'ont été « découverts » qu'assez récemment (sonnets de La Ceppède, Papillon, Mage, Sponde ou Vermeil), d'autres enfin dont on peut raisonnablement penser qu'ils n'ont eu pratiquement aucun lecteur depuis le moment de leur publication (les *sonnets jetés en avant-propos* de Flammermont) ou de leur copie manuscrite (le *brouillas de quelques miens vers* de Louis de Gallaup de Chasteuil). La « supériorité » des premiers sur les seconds et les derniers, encore implicitement admise aujourd'hui par l'école ou l'université, n'apparaît plus aussi évidente. Cette anthologie s'inscrit donc dans un mouvement, assez général quoique lent, de réévaluation critique de la poésie du passé.

## UNE ANTHOLOGIE

Collection dirigée par Henri Deluy et Jacques Roubaud



9 782867 441752

Maquette : Jean-Pierre Reissner

ISBN : 2-86744-175-7  
F10175-11-90

150 F